

L'actu...

Les candidats aux législatives se sont déclarés



Au 1er août, date de clôture du dépôt des candidatures aux élections législatives, la CENI comptabilisait 6944 candidats dont 2074 femmes. Sur les 100 dossiers déposés, 81 l'ont été par des partis ou formations politiques et 19 par des regroupements d'indépendants. Quatre listes sur 1031 ont été invalidées pour défaut de casier judiciaire du 9ème suppléant, absence de 2ème suppléant et défaut de quittance de paiement de la caution. Pour rappel, les députés sont élus à la proportionnelle. Dans chacune des 45 circonscriptions, 2 à 9 députés seront élus. Seize des 127 députés ayant obtenu les meilleurs scores siègeront à la représentation nationale.

La liste des candidats a été publiée le 11 août. Elle est définitive à partir du moment où tous les recours sont traités par le Conseil constitutionnel.

Pas de répit pour la CENI !

Depuis début juillet, la CENI prépare son personnel à organiser les élections. Des formations « LEAD », sur le leadership et la gestion des conflits pour les acteurs électoraux, ont eu lieu dans tout le pays.



C'est Maître Barthélémy Kéré, Président de la CENI, qui a inauguré le processus en présence de Mme Alima Déborah Traoré, médiatrice, ainsi que des représentants du Conseil National de la Transition, de la Gendarmerie et de la Police et de partenaires techniques et financiers du projet. Suite à cette formation, les 39 participants, venant des 13 régions du pays, sont devenus des formateurs semi-certifiés. Puis ils ont à leur tour formé dans leurs régions respectives un groupe de 30 acteurs électoraux, sous la supervision de formateurs LEAD, ce qui leur a permis d'être totalement certifiés et d'être en mesure de dupliquer cette formation en toute autonomie.

Désormais le Burkina Faso peut compter sur un pôle de 39 formateurs certifiés LEAD et de 420 personnes formées sur le leadership et la gestion des conflits.

En bref :

- Don de 300 ordinateurs par la République de Chine Taïwan
- Don de 3 milliards par la Suisse au Projet d'Appui aux Réformes et aux Elections

- Les derniers communiqués de la CENI sont disponibles sur www.ceni.bf
- Accréditation pour l'observation des élections possible jusqu'au 11 septembre 17h (voir communiqué ci-dessous)
- La CENI Burkina Faso a désormais sa page facebook : rejoignez-nous !

La loi électorale en un clin d'oeil ► Les recours en inéligibilité



Neuf articles, du n° 193 au n° 202, traitent du contentieux électoral relatif aux élections législatives. Seul le premier d'entre eux aborde le recours contre l'éligibilité d'un candidat ou d'un suppléant. Les autres statuent sur les recours contre la régularité du scrutin, du dépouillement ou des opérations électorales en général.

L'article 193 précise que tout citoyen peut établir un recours contre le caractère éligible d'un candidat pour peu que celui-ci soit effectué dans les 72h suivant la publication des listes des candidats.

Les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité sont définies dans les articles n°162 à 166 qui disposent que le candidat doit être âgé de 21 ans minimum et qu'il doit avoir rempli ses obligations militaires le cas échéant. Pour les Burkinabés naturalisés, un délai de 10 ans est nécessaire entre l'obtention de la nationalité et la candidature. Enfin sont inéligibles les individus interdits d'inscription sur une liste électorale pour condamnation, les personnes sous tutelle ainsi que toute personne «ayant soutenu un changement anticonstitutionnel qui porte atteinte au principe de l'alternance démocratique».

Une fois saisi, le Conseil constitutionnel, seul compétent, a alors huit jours pour statuer.

Le compte à rebours est lancé et, quoiqu'il arrive, tout devra être prêt le jour J. A deux mois des échéances qui vont ouvrir une nouvelle ère démocratique pour le pays, où en sommes-nous du processus ?

Révision exceptionnelle du fichier électoral et publication de la liste provisoire : août 2015

Du 3 mars au 18 mai 2015, les Burkinabés ont eu l'opportunité de se faire enregistrer comme électeurs grâce aux agents de la CENI qui pendant deux mois ont sillonné les 45 provinces pour ne laisser aucun électeur de côté. Le 2 août, conformément au calendrier électoral, la liste provisoire a été publiée, la version définitive devant être publiée 30 jours avant la tenue des scrutins, laissant le temps aux démembrés de la CENI, au tribunal administratif ou au Conseil d'Etat -en fonction de la gravité de la requête - d'étudier les demandes de correction.

Publication de la liste provisoire des candidats aux législatives : août 2015

Jusqu'au dernier moment, les candidats ou leurs représentants se sont précipités à la CENI pour déposer leurs dossiers de candidatures au soir du 1er août. Après vérification de ceux-ci, seuls quatre dossiers ont été invalidés pour raisons administratives. La liste est considérée comme définitive une fois le traitement des recours par le Conseil constitutionnel achevé.

Formation des agents de la CENI : juillet - août 2015

Tous les commissaires et les principaux agents de la CENI, soit un total de 420 personnes, ont été formés au cours des deux derniers mois au leadership et à la gestion de conflits électoraux. 39 d'entre eux sont même devenus formateurs.

Mise en place de l'Unité de Monitoring des Médias : juin 2015

Grâce à une vingtaine de moniteurs qui scrutent, lisent et écoutent les principaux médias burkinabés toute la journée, la CENI dispose d'un outil d'observation de la couverture médiatique du processus électoral. Cela lui permet d'avoir une bonne connaissance de la façon dont les médias traitent des aspects techniques du processus et d'évaluer sa propre visibilité. Une analyse du contenu médiatique est fournie quotidiennement à la CENI par cette unité.

Achat de matériel électoral : juin-juillet-août 2015

Organiser des élections nécessite du matériel spécifique. Ce dernier doit être fiable et de qualité car la crédibilité des scrutins en dépend en bonne partie. Les urnes, qui à ce titre sont cruciales, ont d'ores et déjà été achetées. Le matériel a été validé à Gand, en Belgique, par le Directeur Administratif et Financier de la CENI puis les urnes ont entamé leur périple jusqu'à Ouagadougou où elles seront entreposées en attendant le déploiement pré-électoral. L'achat des gilets électoraux est quant à lui en cours, tout comme l'achat d'équipement électrique et informatique.

Tous les achats de grande envergure se font sur la base d'appels d'offres publics, consultables en ligne: www.pacte-burkinafaso.eu, www.eces.eu ou dans la presse locale.